

Hollande savait que la déchéance de nationalité pour les bi-nationaux serait abandonnée

écrit par Maxime | 23 décembre 2015



J'ai demandé à notre spécialiste en droit d'expliquer aux lecteurs de Résistance républicaine en quoi il y aurait rupture d'égalité si on votait la déchéance de nationalité pour les terroristes comme cela apparaît dans [l'article](#) de Libération consacré au sujet.

Christine Tassin

Il semblerait qu'il s'agisse d'une manoeuvre politicienne typique consistant à annoncer un projet de la loi dont on sait qu'il n'aboutira pas, comme contraire aux engagements internationaux de la France...

La déchéance de nationalité serait écartée comme sanction pénale, puisqu'un Français n'ayant pas d'autre nationalité ne pourrait être déchu de la nationalité française, car il serait alors apatride à la suite du prononcé de cette sanction et la France s'est engagée internationalement à ne pas rendre de Français apatrides.

Les binationaux, au contraire, conserveraient une nationalité

si la nationalité française leur était retirée – ce qui paraît naturel, profondément juste et raisonnable s'agissant de terroristes. **Ils encourraient alors une sanction dont ne seraient pas susceptibles ceux qui n'ont qu'une nationalité, la française. D'où la rupture d'égalité invoquée.**

Je crains bien que cette analyse, en vertu de laquelle il y aurait un traitement différent (déchéance de nationalité dans un cas mais pas dans l'autre) de personnes dans une situation semblable (terroristes) soit fondée... et je ne serais pas étonné que le pouvoir, puisqu'il est censé être bien conseillé, le savait en faisant la promesse ou en l'annonçant... avant les élections régionales.

Reste donc au président de la République de nous montrer qu'il veille quand même à la sécurité des Français, en dénonçant les conventions interdisant de faire des apatrides...

Je ne les connais pas en détail, mais il y a suffisamment de spécialistes de ces questions dans les ministères pour identifier les engagements à dénoncer... puisque nous sommes en temps de guerre, puisqu'on nous impose l'état d'urgence et la limitation de nos libertés, nous ne sommes plus à cela près – et les Français qui ne fricotent pas avec les terroristes n'auraient pas d'inquiétude à avoir, alors que l'état d'urgence restreint les libertés de façon générale.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Apatride>

<http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d404.html>

L'article de Libération dit qu'il « *a aussi été convaincu par le sociologue Patrick Weil qu'il a rencontré il y a quelques jours et qui a, à son tour, invoqué le risque d'une rupture d'égalité* ».

Un sociologue n'est pas la personne à consulter dans ce cas : il faut interroger un constitutionnaliste, et ce n'est pas ce qui manque.

« la déchéance de nationalité, déjà possible pour les

binationaux naturalisés français, serait étendue aux binationaux, Français de naissance ».

Oui, et alors ? S'ils ont une autre nationalité, pour le coup ils sont dans la même situation et je ne vois là aucune rupture d'égalité. Si ce sont des terroristes, ils ne méritent pas de rester français. Qu'ils aillent trouver un autre pays pour les protéger, ou qu'ils aillent affronter les ours blancs au pôle Nord si personne ne veut d'eux, puisque ne s'exerce sur le pôle Nord aucune souveraineté. Qui pleurera pour eux ?

« Mais elle ne frapperait pas les «seuls» Français puisque divers textes internationaux interdisent de produire des apatrides ».

Moi pas comprendre ??? Il ne s'agirait que de déchoir de leur nationalité des Français ayant commis des actes terroristes ou projetant d'en commettre, donc ceux qui ne seraient pas français devraient être expulsés sans possibilité de retour, à moins qu'une association de défense des clandestins ne s'en mêle.

J'ose espérer qu'aucune ne demanderait l'accueil d'un terroriste avéré.